



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## Les structures spatiales de la collecte céréalière dans la région Centre

Jean-Claude Belliard, Jean-paul Charvet

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Belliard Jean-Claude, Charvet Jean-paul. Les structures spatiales de la collecte céréalière dans la région Centre. In: Économie rurale. N°120, 1977. Le devenir de l'espace rural - deuxième partie. pp. 34-48;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1977.2503>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1977\\_num\\_120\\_1\\_2503](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1977_num_120_1_2503)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## Abstract

The spatial structure of grain-collecting in the « Centre » region - The « Centre » Programme Region is the main grain-producing region in France both as regards the area it covers and as regards the volume and range of its production.

In addition to the traditional grain centres (Beauce, and the Berry part of Champagne) grain production has spread towards regions originally specializing in mixed farming.

The collecting structures were analysed from the data provided by the ONIC and by the General Agricultural Census. A simple cartographic method was used which has the advantage, by schematizing, of bringing out the main features of the spatial collecting structures.

This survey shows up : the preponderant role of the cooperative sector, the insignificance of utilizers as collectors (except for the malt-houses) and the survival of the middle-men, either in the traditional grain centres for the biggest of them or in the marginal centres for the smallest.

In space the activities of these bodies overlap and give grain-collecting a complexity that is all the greater where grain production is highest.

The results of the past five years reflects a generally slow evolution which, when it exists, takes place at the expense of private grain merchants to the advantage of cooperatives. The first examples of grain-collectors representing multinational, often foreign, firms that so far are of no significance, may well in the future bring about a restructuring of the collecting areas still characterized in the main by their anarchical nature.

## Résumé

La Région de Programme « Centre » est la première région céréalière de France, tant par les superficies que par le volume et la gamme des productions.

A côté des pôles céréaliers traditionnels (Beauce et Champagne Berrichonne) la céréaliculture a progressé vers des régions polyculturelles à l'origine.

On a étudié les structures de la collecte à partir des données fournies par l'ONIC et, le Recensement Général de l'Agriculture. Une méthode cartographique simple a été utilisée qui a le mérite de dégager, en les schématisant, les traits principaux des structures spatiales de collecte.

Cette étude fait apparaître : la place prépondérante du secteur coopératif, la faiblesse des utilisateurs en tant que collecteurs (sauf le cas exceptionnel des malteries), et le maintien des négociants, soit dans les pôles céréaliers traditionnels pour les plus gros d'entre eux, soit dans les zones marginales pour les plus modestes.

Dans l'espace, tous ces organismes interfèrent et donnent à la collecte une complexité d'autant plus grande que la production céréalière est plus forte.

Le bilan des cinq dernières années traduit une évolution lente en général qui, lorsqu'elle existe, se fait au détriment du négoce privé et au profit des coopératives. L'apparition de collecteurs liés à des firmes multinationales, souvent d'origine étrangère, sans conséquence pour l'instant, risque dans l'avenir d'amener une restructuration des aires de collecte encore caractérisées pour l'essentiel par leur allure anarchique.

# LES STRUCTURES SPATIALES DE LA COLLECTE CÉRÉALIÈRE DANS LA RÉGION CENTRE

J.-C. BELLIARD, J.-P. CHARVET

UER de Géographie, Université de Paris X, Nanterre

La Région de Programme « Centre » est la première région céréalière de France, tant par les superficies que par le volume et la gamme des productions.

A côté des pôles céréaliers traditionnels (Beauce et Champagne Berrichonne) la céréaliculture a progressé vers des régions polyculturelles à l'origine.

On a étudié les structures de la collecte à partir des données fournies par l'ONIC et, le Recensement Général de l'Agriculture. Une méthode cartographique simple a été utilisée qui a le mérite de dégager, en les schématisant, les traits principaux des structures spatiales de collecte.

Cette étude fait apparaître : la place prépondérante du secteur coopératif, la faiblesse des utilisateurs en tant que collecteurs (sauf le cas exceptionnel des malteries), et le maintien des négociants, soit dans les pôles céréaliers traditionnels pour les plus gros d'entre eux, soit dans les zones marginales pour les plus modestes.

Dans l'espace, tous ces organismes interfèrent et donnent à la collecte une complexité d'autant plus grande que la production céréalière est plus forte.

Le bilan des cinq dernières années traduit une évolution lente en général qui, lorsqu'elle existe, se fait au détriment du négoce privé et au profit des coopératives. L'apparition de collecteurs liés à des firmes multinationales, souvent d'origine étrangère, sans conséquence pour l'instant, risque dans l'avenir d'amener une restructuration des aires de collecte encore caractérisées pour l'essentiel par leur allure anarchique.

## THE SPATIAL STRUCTURE OF GRAIN-COLLECTING IN THE « CENTRE » REGION

The « Centre » Programme Region is the main grain-producing region in France both as regards the area it covers and as regards the volume and range of its production.

In addition to the traditional grain centres (Beauce, and the Berry part of Champagne) grain production has spread towards regions originally specializing in mixed farming.

The collecting structures were analysed from the data provided by the ONIC and by the General Agricultural Census. A simple cartographic method was used which has the advantage, by schematizing, of bringing out the main features of the spatial collecting structures.

This survey shows up : the preponderant role of the cooperative sector, the insignificance of utilizers as collectors (except for the malt-houses) and the survival of the middle-men, either in the traditional grain centres for the biggest of them or in the marginal centres for the smallest.

In space the activities of these bodies overlap and give grain-collecting a complexity that is all the greater where grain production is highest.

The results of the past five years reflects a generally slow evolution which, when it exists, takes place at the expense of private grain merchants to the advantage of cooperatives. The first examples of grain-collectors representing multinational, often foreign, firms that so far are of no significance, may well in the future bring about a restructuring of the collecting areas still characterized in the main by their anarchical nature.

La région Centre apparaît comme la première région céréalière de France tant par les superficies consacrées aux céréales que par le volume et la gamme des productions. En 1970 (source : RGA, Région Centre), elle représentait 15,6 % des superficies françaises consacrées aux céréales et plus précisément 13,6 % de celles de blé tendre, 17,1 % de celles d'orge, 18 % de celles de maïs et 37 % de celles de blé dur. La position prééminente de la région Centre s'est renforcée au cours de la décennie 1960-1970, les superfi-

cies en céréales étant passées de 1 250 000 ha en 1960 à 1 400 000 ha en 1970, alors que pendant le même temps ces superficies sont restées à peu près stables en France. Dans la région Centre, les cultures céréalières ont occupé en moyenne 54 % des labours pendant la période 1960-64 et 61 % pendant la période 1965-69 (1).

(1) Atelier Régional d'Etudes Economiques et d'Aménagement Rural, région Centre : « Céréales, production et collecte depuis 1960 » juin 1976.

Le poids de la région Centre est encore plus marqué au niveau du volume des productions : 52 500 000 qx toutes céréales réunies en 1970, soit 17 % de la production française, soit plus que les productions du Maroc et de la Tunisie réunies. C'est qu'à l'importance des surfaces est venue s'ajouter une progression très sensible des rendements céréaliers : vers 1960 (2) les rendements en blé tendre — pour l'ensemble de la région Centre — oscillaient autour de 28 qx/ha ; ceux d'orge autour de 30 qx/ha et ceux de maïs autour de 41 qx/ha. Vers 1970 les rendements moyens des mêmes céréales se situaient respectivement autour de 40 qx/ha (c'est pour le blé tendre que la progression des rendements a été la plus spectaculaire) de 33-34 qx/ha (les rendements en orge ont progressé plus lentement) et à plus de 50 qx/ha (les rendements en maïs demeurant cependant les plus irréguliers d'une année sur l'autre).

En considérant les chiffres de la collecte des céréales la position de proue de la région ressort encore plus nettement, les taux de collecte étant parmi les plus élevés de France : 85 % pour les orges et escourgeons, 90 % pour les blés, 92 % pour le maïs pour la période 1965-69. Ces taux ont encore progressé depuis, bien que faiblement. En 1970-71, la collecte se présentait de la façon suivante : cf tableau I (source : ONIC. Région Centre, documentation n° 6).

Tableau I  
**Collecte nationale  
et collecte dans la région Centre en 1970-71**  
(chiffres en milliers de quintaux)

Céréales	Collecte nationale	Collecte régionale	%
blé	96 355	16 392	17
maïs	62 240	14 463	23,2
orge	43 236	11 808	27,3
blé dur	4 362	2 087	47,8

Pour l'essentiel cette production n'est pas utilisée sur place, mais exportée soit vers d'autres régions françaises, soit vers l'étranger (80 % du blé, 80 % de l'orge, 90 % du maïs). L'importance de la collecte et des flux commerciaux qu'elle suscite nous a conduits à penser qu'il y avait là un terrain privilégié pour étudier ses modalités, ainsi que son organisation dans l'espace. Dans ce milieu fortement différencié nous serons amenés à mettre en évidence des structures spatiales de collecte très hétérogènes. Nous en proposerons une typologie accompagnée d'un certain nombre d'éléments d'explication.

## I. — APERÇU GEOGRAPHIQUE DE LA CERÉALICULTURE DANS LA REGION CENTRE

Près des deux tiers de la collecte régionale sont fournis par l'ensemble Beauce-Gâtinais (47 % du total) et Champagne berrichonne (15 %). Autour de ces deux pôles céréaliers traditionnels, où la production s'est encore considérablement accrue au cours des dernières années, la céréaliculture s'est développée dans d'autres régions agricoles proches, mais selon des modalités différentes et en tenant compte des contraintes agronomiques et des structures d'exploitation.

### 1. Les régions où les céréales n'occupent qu'une place marginale :

● régions d'élevage à viande ou laitier : Boischaud du Sud, vallée de Germigny, Beaugois. La Brenne, bien que moins exclusivement tournée vers l'élevage, réserve aux céréales une place assez comparable (30 % de la SAU).

● régions de cultures spécialisées : vigne, cultures légumières et fruitières. Bien que celles-ci soient très localisées et n'occupent jamais à l'échelon régional plus de 25 % de la SAU, on note de grands contrastes à l'échelon communal. Ainsi dans certains secteurs du Val de Loire et dans la Touraine viticole bon nombre de communes ne réservent qu'une place très limitée aux céréales alors que d'autres dont les finages sont « à cheval » sur la plateau et la vallée comportent de vastes secteurs céréaliers. (Cf. carte 1).

### 2. Les régions à l'origine polyculturelle et où la céréaliculture progresse depuis plus ou moins longtemps :

Perche, Gâtinais de l'Est, Sologne, Boischaud du Nord, Gâtines de l'Indre et Loire et Richelais.

Si un « métaphormisme » céréalier s'exerce d'une façon générale à partir des pôles céréaliers traditionnels en direction de leurs marges géographiques, il n'en demeure pas moins nécessaire d'opérer un certain nombre de distinctions

(2) Atelier Régional d'Etudes Economiques et d'Aménagement Rural, région Centre : « Evolution des rendements céréaliers depuis 1960, région Centre et France entière » juin 1976.

fonctions des traditions culturelles, des contraintes agronomiques et de la structure des exploitations. A ce sujet une étude effectuée sur la période 1963-1967 (3) montre, pour la région Centre, que la part des superficies consacrées aux céréales a diminué (moins 19 %) dans les exploitations de moins de 20 ha et a augmenté au-dessus de 20 ha, d'autant plus que les exploitations sont plus grandes. La taille des exploitations influe aussi sur la répartition des différentes céréales à l'intérieur du système céréalier : c'est ainsi, pour se limiter à un seul exemple, qu'en Gâtine de Loches et de Montrésor la culture du maïs est avant tout le fait des grandes exploitations.

a) Dans le cas du Perche (source RGA 1970) la place des céréales dans la SAU augmente en direction de l'Est. Elle est de 37,2 % dans le Perche de l'Eure-et-Loir, avec un système céréalier dans lequel l'orge arrive pour les superficies occupées avant le blé tendre et où le maïs grain est peu représenté ; elle atteint 62,7 % dans le Faux Perche dont le système céréalier est proche du système beauceron, même si la place relative faite au maïs est moindre qu'en Beauce. La place des céréales dans la SAU augmente également du Nord vers le Sud : ainsi, dans le département du Loir-et-Cher elle est de 44,7 % dans le Perche proprement dit, et de 51,7 % dans le Perche Vendomois, à proximité de la vallée du Loir. L'importance relative de l'orge étant très comparable dans ces deux cas (et avec celle rencontrée dans le Perche de l'Eure-et-Loir) les différences s'expliquent par une progression en direction du Sud des superficies en blé tendre et surtout en maïs.

b) Le Gâtinais de l'Est présente un visage sensiblement différent. Les places relatives du maïs et de l'orge surtout apparaissent plus marquées. L'importance de l'orge est un phénomène ancien, à rattacher aux traditions culturelles locales. Les influences extérieures viennent assez peu de la Beauce et pénètrent principalement par la vallée du Loing, à la fois axe d'expansion pour la grande culture de la Seine-et-Marne et axe de commercialisation en direction de la Seine et de la région parisienne. Au total, dans le Gâtinais de l'Est, l'orge occupe plus de 20 % de la SAU (à égalité avec le blé tendre) et la culture des céréales mobilise 61,5 % de la SAU.

c) Le Boischaud du Nord, les Gâtines tourangelles (au Nord de l'Indre-et-Loire et à l'Ouest du Loir-et-Cher) et les Gâtines du Sud (Gâtines de Loches et Montrésor, région sud-ouest du Loir-et-Cher) offrent des points communs et toute une gradation de situations. Au Nord, plus céréalier, s'opposent le centre et surtout le sud où la polyculture demeure infiniment plus complexe : 53,5 % de la SAU en céréales dans les Gâtines du Nord, 52,4 % dans le Boischaud Nord, 44 % dans les Gâtines du Sud. Pour le reste, dans le nord, l'élevage est le complément essentiel (36 % de la SAU en herbe et en cultures fourragères). Présent ailleurs avec un élevage caprin important, il voit cependant son poids diminuer du nord au sud alors que la part de la vigne augmente, et également, dans les Gâtines du sud, celle des cultures légumières et fruitières. De la même façon,

et sans doute à l'imitation de la Beauce, les Gâtines du nord sont d'abord vouées à la culture du blé (19 % de la SAU) ; l'orge et le maïs gardant une place respectable. Au contraire dans le Boischaud et les Gâtines du sud, l'orge est dominante : 20,9 % de la SAU dans le Boischaud Nord contre 15,3 % en blé ; 26 % de la SAU en orge en Gâtines du Sud contre 14 % en blé. Sans doute peut-on voir là une influence de la Champagne berrichonne comparable à celle que joue la Beauce au nord, mais dans une direction différente.

d) La Sologne : elle représente un cas tout à fait à part. Les conditions édaphiques y jouent un rôle tout à fait capital. Elles expliquent entre autres, l'importance maintenue des céréales secondaires pauvres (17,3 % de la SAU en Sologne du Loiret ; 16,4 % en Grande Sologne du Loir-et-Cher). Plus que de l'avoine, il s'agit surtout du seigle, bien adapté à ces sols froids, et même parfois du sarrasin, bien que celui-ci n'entre pratiquement pas dans le circuit économique (il est en fait le complément de l'activité cynégétique de la région). Ce sont les mêmes contraintes qui expliquent l'importance du maïs. Plus facile à cultiver que les autres céréales de printemps car semé plus tard, il permet mieux la mise en façon des terres alors que celles-ci, souvent noyées en hiver, ont pu s'égoutter en partie tout en gardant en profondeur une réserve d'humidité suffisante. L'achat d'exploitations par des migrants beaucerons ou de la Champagne berrichonne peut aussi expliquer ce fait ; d'autant plus que cet achat s'est fait souvent en vue de se livrer à la culture du maïs. Dans tous les cas celui-ci tient donc la première place : 12,6 % de la SAU en Sologne du Loiret (contre 8,7 % pour le blé tendre et 8,2 % pour l'orge), 16,8 % en Grande Sologne du Loir-et-Cher (contre 4,5 % pour le blé et 3,2 % pour l'orge). Toutefois les structures d'exploitation introduisent des différences importantes. Dans le Loir-et-Cher, la Sologne viticole, pays de petites exploitations et de « petites cultures » par excellence (élevages, vignes, vergers, cultures légumières du type asperge ou cornichon) a peu de céréales pauvres, 7 % de la SAU, et plus de blé 9,4 % de la SAU contre 4,5 % en Grande Sologne. Au total, bien que les céréales occupent de 40 à 47 % de la SAU, la production, compte tenu des rendements médiocres et irréguliers, se retrouve à un niveau relativement faible.

### 3. Les pôles céréaliers traditionnels

Ils sont représentés par la Champagne berrichonne et par la Beauce, à laquelle on peut ajouter deux de ses marges géographiques : le Drouais-Thymerais et le Gâtinais de l'Ouest.

Nous sommes là en présence de terroirs reconnus de longue date comme céréaliers par excellence. Le délestage des élevages — d'abord bovin (sauf sur le pourtour de la Champagne du Cher, en particulier à l'est et au sud) puis ovin — déjà bien amorcé avant la deuxième guerre mondiale s'est poursuivi à un rythme rapide depuis 1950 et a renforcé la spécialisation dans la céréaliculture. Toutefois le poids et les systèmes de production agricole de ces deux grandes régions à vocation céréalière sont très sensiblement différents :

a) Les différences constatées au niveau des volumes de production sont évidemment liées à la superficie différente occupée par chacune de ces deux régions : en gros la Beauce et ses annexes sont deux fois plus étendus que la Champagne. Nous verrons plus loin que la spécialisation céréalière de la Beauce est plus marquée ; mais les rendements se situent également à des niveaux différents : cf tableau 2.

(3) Service Régional des Statistiques Agricoles, Région Centre : • Synthèse des résultats statistiques concernant les céréales dans la Région Centre. 1970 \*. Orléans, mai 1971.

Tableau II

**Rendements moyens (qx/ha)  
des principales céréales en Beauce  
et en Champagne berrichonne vers 1970**

Céréales	Beauce	Champagne berrichonne
Blé tendre	55-60	40-45
Orge	45	40
Maïs grain	60	45-50
Blé dur	35-40	30-35

**Source :** DDA de l'Eure-et-Loir et de l'Indre. A comparer aux chiffres donnés en introduction pour l'ensemble de la région Centre.

Les structures d'exploitations sont assez comparables dans les deux cas, même s'il y a un peu plus de très grosses exploitations en Champagne berrichonne. C'est donc surtout la nature du sol qui est à prendre en considération : en Champagne on a affaire à des sols peu épais (25 à 30 cm en moyenne) perméables et reposant sur un sous-sol perméable. L'irrigation en est difficile compte tenu de la structure du sol ; contrairement à ce qui se passe en Beauce dunoise où l'épaisseur des sols est pourtant souvent assez comparable. En Beauce en effet, le limon, même s'il n'est jamais très épais (entre 25 cm et 2 mètres) se présente

sous la forme d'une couche quasi continue alors qu'il est absent en Champagne : ce qui est noté « limons des plateaux » sur les cartes géologiques, correspond en fait à des formations superficielles assez proches du Sidérolithique, et portait à l'origine des forêts pour l'essentiel.

b) **Les différences entre les systèmes de production** découlent aussi en grande partie du contraste des conditions édaphiques. La minceur des sols et les difficultés de l'irrigation en Champagne interdisent la culture, sur de très grandes surfaces, de la plante qui est devenue très souvent la tête d'assolement dans les systèmes beaucerons : le maïs occupe 3,4 % de la SAU de la GRA Champagne berrichonne ; 20,7 % de la SAU de la GRA Beauce-Gâtinais (source : RGA 1970). En Champagne, cette culture n'est possible, avec quelques chances de succès, que sur les anciennes prairies de fond de vallée inutilisées par suite du déclin de l'élevage bovin, ou à la rigueur sur les épanchages détritiques tertiaires après défrichement de la forêt. De même la betterave à sucre occupe localement en Beauce méridionale (autour de Tourny, Artenay et Pithiviers) une place notable ; ce qui n'est pas le cas en Champagne. Le problème de la tête d'assolement y a été résolu en partie par le développement du colza (environ 10 % de la SAU).

**Au total, dans le cadre de la région Centre, les céréales venues récemment de régions plus méridionales (maïs, blé dur) se sont beaucoup plus développées au nord de la Loire qu'au sud.** L'explication de cette situation est complexe. Dans la part qui revient aux phénomènes physiques, le rôle des conditions édaphiques semble bien l'emporter sur les considérations purement climatiques. Une conséquence importante est le renforcement du volume des productions céréalières des régions situées au nord de la Loire par rapport à celles situées au sud.

## II. — LES CONTRAINTES METHODOLOGIQUES : AVANTAGES DE LA METHODE CARTOGRAPHIQUE UTILISEE

Les données statistiques de collecte proviennent de l'Office National Interprofessionnel des Céréales. Elles concernent la campagne 1970-1971.

Nous nous sommes volontairement limités aux seuls collecteurs de la Région Centre ; et, pour ceux-ci, nous n'avons représenté que les collectes effectuées à l'intérieur de la région. Les inconvénients sont de deux ordres : Tel négociant de l'Indre-et-Loire que nous avons classé parmi les négociants « importants » collecte en fait plus de 65 % de son total dans le département voisin de la Vienne. De même les coopératives de Dreux collectent très largement dans le département de l'Eure. A l'inverse, des collecteurs étrangers à la région collectent à l'intérieur de celle-ci.

En dehors du cas aisément compréhensible de certains utilisateurs, on note aussi quelques cas de collecte dans des départements plus éloignés : une coopérative de l'Indre collecte 10 % du total des céréales d'une commune de Saône-et-Loire ! Plusieurs cas de collecte dans le Calvados portent sur quelques centaines ou au maximum sur quelques milliers de quintaux, et sont le fait de différents organismes stockeurs de la région Centre. Il peut s'agir de relations familiales ou personnelles, liées parfois à des migrations d'exploitants. Toutefois, il s'agit là de cas limites, rares au demeurant. En règle générale les limites départementales et régionales sont peu transgressées par

les flux de collecte. Les organismes stockeurs de la région collectent dans d'assez nombreuses communes des départements limitrophes, mais il ne s'agit alors dans la très grande majorité des cas que d'un apport marginal portant sur des quantités limitées. Ceci est encore plus vrai au sud de la Loire où les départements voisins (Nièvre, Allier, Creuse, Haute-Vienne et autres) sont peu céréaliers.

Pour la cartographie, nous avons utilisé les données brutes à l'échelon communal et retenu le seuil de 5 000 quintaux collectés par un seul collecteur dans une commune donnée. Dans ces conditions, un certain nombre de communes se retrouvent de toute façon vides, dans la mesure où la collecte globale n'y atteint pas 5 000 quintaux. La taille des communes intervient évidemment, et surtout dans les zones peu céréaliers où n'apparaissent que les communes de grande taille. A l'inverse la petite taille des finages beaucerons n'entraîne pas une sous-représentation sensible dans la mesure où les quantités de céréales produites sont importantes. Ce phénomène de sous-représentation est en revanche beaucoup plus marqué dans les communes où la collecte est « éclatée » entre de nombreux organismes (jusqu'à dix stockeurs différents dans certains cas). Alors, zones de collecte et collecteurs se trouvent minimisés jusqu'à disparaître.

Au total, la méthode utilisée a pour effet d'accentuer les contrastes existant entre les zones de forte influence

d'un collecteur donné et, au contraire, de gommer les espaces où son activité n'a qu'une importance marginale. Cette schématisation de la réalité a, en revanche, l'avantage de souligner en les exagérant les traits essentiels de la structure spatiale de collecte : elle permet de mettre en évidence aussi bien les zones de quasi monopole de tel ou tel que les zones où la concurrence est vive et où les structures de la collecte prennent une allure anarchique (4).

Nous avons rapporté les chiffres de collecte aux sièges sociaux des différents organismes stockeurs. Ceci corres-

pond à une réalité comptable, mais non à une réalité « matérielle » : les céréales elles-mêmes transitent par le réseau de silos. Toutefois, une carte représentant ce réseau n'aurait rien ajouté du point de vue de la localisation des structures de collecte : les zones de forte collecte sont évidemment les zones de forte implantation d'un organisme donné. C'est seulement pour les plus petits stockeurs (coopératives, négociants ou utilisateurs) que les deux réalités, siège social et implantation des silos, peuvent se confondre.

### III. — LES TYPES DE COLLECTEURS : IMPORTANCE RELATIVE ET PROJECTION DANS L'ESPACE

Dans le cadre de la région Centre les coopératives agricoles collectant plus des deux tiers des céréales (67,3 %), les négociants moins du tiers (29,9 %), les autres collecteurs, essentiellement différents types d'utilisateurs, ont une part très faible (2,8 %).

Selon la nature des céréales les parts respectives des collecteurs varient, et en général toujours dans le même sens : par rapport au volume global de la collecte, les coopératives recueillent proportionnellement plus de blé tendre et moins de maïs. Elles collectent aussi moins de blé dur dans les départements qui en produisent le plus : Eure-et-Loir et Loiret. Contrairement à une idée souvent répandue la puissance des coopératives repose donc plus sur les céréales traditionnelles que sur les productions récemment introduites.

Au niveau départemental on note des différences sensibles entre le Loir-et-Cher, où les coopératives jouissent ensemble d'un quasi monopole (81,2 % du total de la collecte déjà pour la campagne 70-71) et d'autres départements, aussi peu comparables entre eux que l'Indre et le Loiret, où le poids du négoce reste très marqué. Les coopératives collectent 53,6 % du total dans un cas comme dans l'autre. Néanmoins le rôle des utilisateurs est plus fort dans l'Indre que dans le Loiret. L'Eure-et-Loir et le Cher représentent assez bien la situation moyenne (71 à 72 % pour les coopératives, donc 28 à 29 % pour le négoce et les utilisateurs).

Les contrastes s'accroissent quand on change d'échelle et que l'on prend en compte les aires de rayonnement des coopératives ou la taille des différents négoce.

#### 1. Les coopératives à rayonnement départemental

On en trouve deux par département, sauf dans l'Indre. Dans ce dernier cas, une troisième coopérative, créée en réaction contre la politique

commerciale des deux autres, a fini par s'organiser sur un modèle assez comparable (5).

Tout le monde connaît l'histoire du mouvement coopératif en France et sa double origine symbolisée par la « rue d'Athènes » et le « boulevard Saint-Germain », le « groupe Mac-Mahon » et le « groupe Lafayette ». C'est cette histoire qui explique la dualité des structures économiques. Mais, à l'heure actuelle, si ces dernières demeurent distinctes, les antagonismes du passé se sont beaucoup estompés et, dans bien des cas, les coopératives départementales ont des liens avec les deux Unions. De plus, même dans le cadre limité du département, des ententes peuvent exister au moins dans quelques domaines particuliers. Ainsi, dans l'Eure-et-Loir, l'UCACEL (Union des Coopératives Agricoles de Céréales d'Eure-et-Loir) (6) créée à l'initiative de la SCAEL, reçoit la participation de la Coopérative du Dunois pour certaines activités spécifiques. Les deux grandes coopératives de l'Eure-et-Loir ont même créé un silo commun à Courville en liaison avec une coopérative locale, bien que les livraisons restent affectées à un organisme en particulier. De même à Issoudun, dans un silo de report transitent les céréales collectées par tous les organismes coopératifs de l'Indre et du Cher.

Néanmoins, les grandes coopératives restent concurrentes entre elles, au moins pour certains secteurs et pour des périodes données.

a - Le département où les assiettes géographiques de la collecte interfèrent le moins est le Loiret (cf. carte 2). La CASVAL d'Orléans, qui au total touche assez peu aux grandes zones céréalières, et la CAPROGA de Montargis implantée au cœur du Gâtinais, s'intéressent chacune à des espaces agricoles différents et n'entrent pratiquement pas en concurrence. En se référant à la carte n° 3 on remarque que le secteur appa-

(4) Il est donc impossible de reconstituer à partir de la carte le volume collecté par un stockeur donné : le total fourni par le décompte du nombre de points restant toujours assez nettement en retrait, mais plus ou moins, par rapport au total réel.

(5) La réaction venait des petits producteurs du sud qui se sentaient « laissés pour compte » par des organismes collectant essentiellement dans des zones de grande production et de gros producteurs. Cependant en regardant la carte on s'aperçoit qu'en 1970-1971 les zones principales de collecte se retrouvent bien évidemment dans les grandes zones céréalières du centre et du nord du département.

(6) UCACEL : Il s'agit essentiellement d'une société prestataire de services.

remment vide qui les sépare est occupé pour l'essentiel et de façon très dense par la puissante coopérative de Pithiviers à rayonnement beaucoup plus limité, mais qui ne semble pas davantage entrer en concurrence avec les deux autres.

b - Dans la majorité des cas la répartition des aires de collecte est beaucoup moins nette. On retrouve juxtaposées des zones où la concurrence est très vive et d'autres où une coopérative a une situation soit de quasi-monopole, soit nettement prééminente.

Parfois ce schéma correspond à des données géographiques. Ainsi en Eure-et-Loir la Coopérative du Dunois est plus fortement implantée dans plusieurs secteurs où prédominent les plus grosses exploitations (7).

De même dans le Cher l'assiette de collecte de l'Union des Coopératives Agricoles du Cher repose essentiellement sur le **centre** de la Champagne, alors que la SCA des Agriculteurs du Cher collecte beaucoup plus, relativement, sur les marges nord et sud. Cette dernière est pratiquement la seule représentée en Sologne, en tant que coopérative du département.

D'autres fois les données géographiques n'apparaissent pas clairement. En Indre-et-Loire, par exemple, si on ne considère que les deux coopératives à rayonnement départemental, il y a quasi monopole de la SCA des Agriculteurs de Touraine dans les trois cantons du Nord-Ouest (Neuvy-le-Roi, Neuillé-Pont-de-Pierre et Château-la-Vallière) sauf dans la partie occidentale du canton de Neuvy-le-Roi. Dans ce cas, les différences au niveau de la collecte ne s'expliquent pas par des différences sensibles de structures ou de système de production. On peut y voir la persistance de comportements sociologiques traditionnels, de liens personnels ou familiaux, ou enfin l'influence du dynamisme ou de la forte personnalité de certains gérants locaux.

c - Dans les deux derniers départements la concurrence entre grandes coopératives s'exerce pratiquement partout. On pourrait certes trouver des zones fortes pour telle ou telle : dans l'Indre, région nord de Châteauroux pour la Coopérative des Agriculteurs, cantons de Vatan (au moins dans sa partie Champagne) et de Saint-Christophe-en-Bazelle pour la Fédération Paysanne, cantons de Levroux et de Buzançais pour la Coopérative des Eleveurs. De même, l'Union est fortement implantée dans la Petite Beauce du Loir-et-Cher.

Néanmoins chacun des organismes se trouve représenté pratiquement partout au niveau des cantons, et même de la grande majorité des com-

munes (même si à cette échelle les quantités collectées restent en-dessous du seuil de représentation choisi plus haut).

C'est là que le terme de coopérative à rayonnement départemental trouve sa pleine justification.

Ici les contraintes géographiques ou sociologiques s'estompent, et les stratégies commerciales concurrentes peuvent à elles seules rendre compte du choix des exploitants. On rencontre alors très fréquemment des exploitants livrant à plusieurs coopératives en fonction des opportunités.

— Le département de l'Indre présente la complexité maximum du fait de l'existence de trois grandes coopératives. La situation est plus simple dans le Loir-et-Cher, mais l'Union et la Franciade se signalent par un dynamisme commercial qui les porte à se concurrencer jusqu'en dehors des limites départementales ; et, ce faisant, à concurrencer les coopératives départementales limitrophes. Alors qu'ailleurs, dans la région Centre, cette collecte extra-départementale se limite à quelques communes immédiatement voisines, dans le cas considéré la pénétration des réseaux de collecte hors du département d'origine est systématique et mord sur de vastes secteurs, aussi bien de la région Centre que de départements qui lui sont étrangers (Sarthe pour les deux, et Maine-et-Loire pour l'une d'entre elles).

En réalité, et contrairement à ce qu'on pourrait penser, ces structures de forte concurrence sont celles qui correspondent le mieux aux préoccupations actuelles (justifiées ou non) des producteurs de céréales. Les considérations d'ordre social ou personnel perdent de leur importance face aux notions de prix, de proximité (ce qui revient au même), de sécurité dans la rémunération ou, au contraire, de possibilité de « spéculer » sur les variations en cours.

A l'heure actuelle il serait bien difficile de relever des différences sensibles entre les réseaux de collecte de coopératives à l'origine plus « sociales » et de celles dont le souci était dès le départ essentiellement économique — ceci à la suite d'une évolution convergente. De plus, compte tenu des fusions et des rachats de négociants, on trouve, à côté d'un noyau initial de coopérateurs relativement homogène, de nouveaux adhérents dont les préoccupations sont parfois sensiblement différentes.

## 2 - Les coopératives à rayonnement local

L'examen de la carte n° 3 fait apparaître une opposition très nette entre le nord et le sud. Elle se situe à trois niveaux différents :

(7) J.-P. CHARVET « La grande entreprise agricole en Beauce », l'Espace Géographique, n° 2, 1977.

a) Les coopératives à rayonnement local sont nombreuses en Beauce et sur la périphérie de la Beauce, pratiquement absentes au sud : on ne les trouve représentées, compte tenu des critères quantitatifs retenus pour l'élaboration de la carte, qu'en Indre-et-Loire.

b) Celles du nord sont des coopératives pour la plupart puissantes : celle de Pithiviers collectait en 1970-1971 plus de 800 000 quintaux. A ce titre, elle dépassait le tonnage collecté par des coopératives à rayonnement départemental du sud de la région (deux coopératives de l'Indre) bien que son aire de collecte ait été beaucoup plus ramassée.

Dans les régions méridionales, au contraire, les coopératives à rayonnement local ont un poids économique bien moindre, si bien que certaines d'entre elles n'ont pas été représentées (Ex. la coopérative de la région d'Issoudun dans l'Indre).

c) Les raisons de leur existence et de leur maintien sont, semble-t-il différentes :

Au nord elles sont principalement localisées au contact de la Beauce et du Perche et de la Beauce et du Gâtinais, à l'exception de celles qui sont à la limite de l'Eure-et-Loir et du Loiret.

Au sud, malgré une répartition apparemment marginale, elles sont dans les zones les plus céréalières de l'Indre-et-Loire. Mais, comme nous l'avons vu, ces zones céréalières sont sans commune mesure avec la Beauce, ni au point de vue de la place des céréales dans le système de production, ni à celui des rendements, et, par conséquent, encore moins à celui du volume de la production.

Dans ces conditions, leur maintien, voire même leur développement, s'explique dans le nord par le fait qu'elles n'entrent qu'assez peu en concurrence ouverte avec les autres coopératives ou les négociants (comparer avec les cartes n° 2 et 4). Par ailleurs le volume traité par chacune est tel qu'il leur donne un poids économique suffisant pour garantir leur autonomie en tant qu'organismes viables.

A l'opposé dans le sud, où elles entrent en concurrence avec les autres collecteurs, elles traduisent un décalage dans l'évolution vers la concentration et une fidélité à des structures coopératives proches de celles des origines.

### 3 - Les négociants :

Il importe de distinguer les « gros » négociants des petits.

a) Même si des quantités limitées de céréales (moins de 2 500 qx) peuvent parfois parvenir de secteurs relativement éloignés, l'assiette de collecte des petits négociants est dans la grande majorité des cas de la taille du canton (qu'elle corresponde effectivement à un canton ou qu'elle soit à cheval sur plusieurs cantons contigus, ce qui correspond à un rayon de 15 km au maximum). Très souvent même l'essentiel de la collecte est réalisé sur trois ou quatre communes.

Comment rendre compte du maintien de ces petits organismes collecte privés ?

Leur localisation géographique le plus souvent marginale par rapport aux grandes zones de production, donc dans des secteurs où la collecte est à priori moins rentable, les met relativement à l'abri de la concurrence des organismes collecteurs plus puissants : ainsi pour les négociants établis en Sologne ou en bordure de la Forêt d'Orléans.

D'autre part les pesanteurs sociologiques font que ces petits négociants demeurent, malgré les fortunes diverses affectant les maillons inférieurs des réseaux urbains, bien intégrés aux marchés locaux des bourgs et des petites villes traditionnelles qui constituent l'horizon le plus proche de la majorité des petits et moyens exploitants. Mais ils peuvent aussi avoir comme clients de gros producteurs qui leur restent fidèles soit pour des raisons personnelles, soit pour des raisons d'opportunité conjoncturelle. C'est pourquoi ces petits négociants ne sont pas fatalement condamnés par la tendance à la concentration.

b) Pour les gros négociants (voir carte n° 5) la dimension sociologique joue également, d'une façon assez analogue. La confiance des agriculteurs va volontiers à des gens qui sont connus de longue date (parfois de père en fils) et dont ils ont pu apprécier le travail ; les autres considérations devenant alors secondaires. L'exemple de la « Petite Beauce » du Loiret (région de Patay) est très significatif à cet égard : le rôle important joué par certains négociants dans la collecte céréalière, mais aussi dans d'autres domaines comme celui de la vente et de la réparation du matériel agricole, s'explique largement par « l'image de marque » de gens « sérieux » et « solides » qu'ils ont su peu à peu construire et entretenir. De même dans l'Indre pour certains négociants de Levroux et d'Issoudun.

Sur le plan économique les faits sont plus complexes. Les gros négociants sont en effet localisés pour l'essentiel dans les secteurs où la production céréalière est la plus forte, c'est-à-dire là où la collecte céréalière a le plus de chances d'être rentable : la Beauce d'Orgères, de Voves et de Châteaudun en constitue une bonne illustration ; la Champagne Berrichonne également.

Dans ces secteurs de forte production les aires de collecte sont en général très concentrées, surtout en Beauce où, comme nous l'avons vu, la densité de la collecte est la plus forte.

Mais certains gros négociants peuvent s'être constitué des aires de collecte relativement vastes et diffuses, s'étalant parfois sur plus d'une douzaine de cantons. Ces aires de collecte ne présentent pas alors de différence sensible au niveau de leur répartition spatiale avec celles des coopératives de rayonnement comparable bien que le poids des négociants soit plus faible : comparer sur les cartes n° 2 et 5 un négociant de Tours et la SCA des Agriculteurs de Touraine, une société commerciale de Montargis et la CAPROGA. Très souvent elles incluent alors des zones de forte production céréalière et des zones où d'autres activités agricoles l'emportent sur la production des céréales. Le dynamisme des gestionnaires (directeurs de coopératives ou négociants selon les cas) est alors un facteur essentiel : cf. par exemple le cas du négociant installé à Herbault dans le Loir-et-Cher.

Pour porter un jugement global sur l'activité des négociants (mais aussi des coopératives) il n'est pas inutile de rappeler que leurs activités débordent du cadre de la collecte céréalière et s'intègrent à des systèmes plus complexes au niveau des ventes, sinon des achats.

### 4 - Le cas particulier des utilisateurs :

D'une façon générale les utilisateurs sont peu représentés en tant que collecteurs dans la région Centre. On peut distinguer deux cas :

— De nombreux utilisateurs (meuniers, fabricants d'aliments du bétail, laiteries coopératives, porcheries...), ré-

pertoriés comme organismes stockeurs, n'interviennent pratiquement pas, voire pas du tout, dans la collecte.

— Un nombre restreint d'utilisateurs intervient en revanche pour des volumes importants. Dans ce deuxième cas le volume de la collecte est lié à la spécificité du produit collecté.

#### a) C'est le fait tout d'abord des malteries

On sait que les variétés d'orges brassicoles ne sont pas les mêmes que les variétés d'orges fourragères et que les techniques culturales employées diffèrent, en particulier au niveau de l'emploi des engrais azotés. Dans ces conditions, les malteries sont amenées à pratiquer très souvent des cultures sous contrat qui leur permettent d'obtenir les quantités et les qualités nécessaires à leur industrie, difficiles à trouver par ailleurs sur le marché. Les deux malteries d'Issoudun se sont ainsi créées une zone insuffisante, et ces malteries étant mal situées par rapport aux centres d'utilisation du malt comme pour l'exportation, l'une d'entre elles a été amenée dès 1970 à implanter des silos en Lorraine et à développer autour de ses nouveaux silos une zone de collecte d'orge brassicole. On a là un des cas exceptionnels où 15 % environ de la collecte sont, dès 1970-1971, extérieurs et fort éloignés de la région Centre. L'usine de Pithiviers au nord de la Loire apparaît mieux placée, mais elle s'intègre également à un groupe qui possède des usines dans le nord de la France.

b) Plus complexe est le cas des **meuniers**. Ceux-ci peuvent en effet trouver leur matière première par l'intermédiaire des organismes stockeurs traditionnels. Certains d'entre eux cependant préfèrent collecter directement tout ou partie des blés dont ils ont besoin pour deux raisons :

— dans la mesure où la législation leur permet de se comporter comme des négociants ordinaires (agrément à la revente) ils peuvent trouver là une source de bénéfices supplémentaires,

— ils peuvent ainsi contrôler plus facilement les qualités boulangères des blés qu'ils achètent, en s'adressant directement aux producteurs.

Ceux dont les capacités d'investissement sont suffisantes se sont trouvés confrontés au choix suivant : organiser un système de stockage important, le rentabiliser, puis en tirer des bénéfices ; ou continuer à passer par les stockeurs traditionnels. C'est donc un problème de stratégie commerciale qui a été résolu différemment au niveau de chaque entreprise. A titre d'exemple on a fait figurer sur le carton B l'aire de collecte d'un meunier de l'Indre, qui au demeurant traite un volume moindre que les grands meuniers de Chartres ou de Chérisy (à côté de Dreux).

c) En revanche, les **fabricants d'aliments du bétail** collectent peu directement. Il faudrait tenir compte, cependant des cumuls d'activité : des coopératives, des négociants, des meuniers peuvent être en même temps fabricants d'aliments du bétail. Pour ceux dont la seule activité est la fabrication d'aliments du bétail, l'intérêt est de pouvoir profiter des variations relatives des cours des différentes céréales sur le marché national ou à l'importation. Dans ce cas en effet les différentes céréales sont plus ou moins interchangeables, voire remplaçables par d'autres produits. Paradoxalement ce sont les plus petits fabricants qui collectent directement la plus grande partie de leur consommation, les autres pouvant jouer sur une logistique nationale ou internationale.

## IV — ETUDE SYNTHETIQUE : DE L'OLIGOPOLE A L'ANARCHIE

Pour bien faire ressortir les aires de collecte des principales catégories d'organismes stockeurs nous avons réalisé des cartes séparées pour chaque catégorie. Il est bien évident qu'il faut considérer les différentes cartes élaborées en les juxtaposant au moins, puisque leur superposition les rendrait illisibles.

Le fait qui apparaît alors est l'anarchie des flux de collecte et l'extrême souplesse de cette dernière. La concurrence est plus ou moins vive selon les secteurs : certains sont particulièrement disputés, ainsi les secteurs où de petits négociants ont de la peine à se maintenir, alors que dans d'autres on rencontre une situation relativement stabilisée. La complexité semble aller croissant avec l'intensité de la collecte.

Dans la très grande majorité des communes on note l'intervention d'au moins trois organismes stockeurs : les deux grosses coopératives représentant les deux grandes Unions, plus une coopérative ou un négociant local. Mais il s'agit là du cas le plus simple : il est fréquent que quatre, cinq ou six organismes stockeurs différents interviennent dans une même commune.

De plus, et cela ne simplifie pas les choses, un même agriculteur livre assez souvent à deux, trois ou même quatre organismes différents. La fidélité à un stockeur particulier, négociant ou même coopérative, n'a donc rien d'absolu. Ce qui l'emporte c'est la commodité de livraison sur laquelle vient se greffer la concurrence au niveau des prix entre organismes stockeurs, d'où la densification actuelle du réseau de silos. On assiste ainsi à une contraction des aires de collecte autour des silos.

En schématisant on peut distinguer trois phases dans la mise en place de ce réseau de silos, à partir du moment où l'emploi de la moissonneuse-batteuse s'est généralisé.

Dans un premier temps les silos ont été implantés en fonction de considérations locales. Il s'agissait de petites unités.

Dans une deuxième phase, on a assisté à une rationalisation dans le choix des localisations, avec concentration au profit de grosses unités bien reliées aux moyens de transports lourds (voie ferrée essentiellement pour la région).

Actuellement, avec le développement très important du stockage à la ferme, avec l'essor du transport par camions, les silos d'importance moyenne mais facilement accessibles aux exploitants reprennent de l'importance. D'où la complexité de l'ensemble.

De plus, pour ceux qui n'ont pas ou peu de stockage à la ferme, il faut livrer au fur et à mesure de la récolte, donc aller vite. C'est encore plus vrai pour le maïs, l'existence d'un système de séchage efficace étant encore moins répandu. Pour ceux-là, le facteur essentiel est donc la proximité : les agriculteurs vont au plus près ou, ce qui revient au même, là où l'on attend le moins quel que soit finalement le propriétaire du silo où l'on livre. De ce fait, la concurrence entre organismes stockeurs — dans des limites temporelles et spatiales données — peut être très vive. La concurrence impose la construction d'un nouveau silo chaque fois que le concurrent en implante un, d'où parfois un certain suréquipement, d'autant plus que le stockage à la ferme est important (8).

Des stratégies commerciales très subtiles ne manquent pas de s'élaborer, témoignant d'une grande maîtrise dans l'analyse de l'espace et des flux qui sont susceptibles de le parcourir : deux collecteurs concurrents sur l'ensemble d'un département peuvent très bien s'unir localement pour faire pièce à une troisième ; le quadrillage plus ou moins régulier d'une petite région par un réseau relativement dense de silos peut être mis à mal par l'implantation systématique d'un concurrent.

Au total, des ententes existent sans que la concurrence soit exclue, loin de là. Le système est donc très souple. La complexité défie toute analyse qui se voudrait trop fine. Nous nous limiterons donc aux grands traits ; en distinguant trois types principaux de situation (étant entendu que la véritable situation de monopole n'existe qu'exceptionnellement) :

- L'oligopole.
- L'anarchie.
- Les situations intermédiaires.

1) **L'anarchie et la complexité de la collecte** atteignent leur maximum, comme on pouvait s'y attendre, dans les grandes zones de production céréalières : Beauce et Champagne du Berry. Les collecteurs les plus sensibles aux contraintes de rentabilité, c'est-à-dire les gros négociants, y

---

(8) Il ne faut pas voir dans le développement de ce dernier un phénomène uniquement spéculatif, ayant pour but de livrer des céréales sur le marché au moment où les cours sont les plus favorables, mais également un impératif technique — les machines pouvant permettre de récolter un hectare de céréales par heure.

sont implantés de façon quasi-exclusive. Les coopératives les plus importantes, même si elles ont un rayonnement départemental, réalisant l'essentiel de leur collecte dans ces mêmes zones. Enfin, l'importance des moyens techniques et financiers des exploitants de ces régions, leur permet de recourir le cas échéant à des stockeurs éloignés, voire extérieurs à la région, en fonction des opportunités.

L'anarchie atteint son paroxysme en Champagne Berrichonne, en particulier dans le département de l'Indre, tandis qu'en Beauce on peut discerner à la rigueur, sur l'échiquier de la collecte, des zones limitées de très forte implantation d'un collecteur donné.

**Densité de la collecte et complexité de la collecte semblent bien aller de pair, au-delà d'un certain seuil.**

2) **La situation d'oligopole** concerne principalement les régions où la production des céréales n'a qu'une importance secondaire.

Dans ce cas les petits négociants locaux se sont bien maintenus (voir plus haut) et ont pu conserver de véritables petits « fiefs ».

Par ailleurs, lorsqu'une coopérative relativement puissante intervient, il n'y a plus guère de place pour un autre organisme de taille équivalente, la disponibilité totale en céréales interdisant une concurrence économiquement rentable (voir le cas de la Grande Sologne).

A l'échelon départemental, le Loir-et-Cher tout entier se rapprocherait assez de cette situation. Le dynamisme des deux grandes coopératives, évoqué plus haut, ayant comme conséquence une simplification très poussée des structures de la collecte.

3) **Les situations intermédiaires**, qui sont comme toujours les plus difficiles à caractériser, se rencontrent pour la plupart sur les marges géographiques des grandes régions productrices.

Cette situation a essentiellement deux origines :

— Dans certains cas elle peut correspondre à une situation héritée d'une époque où la collecte reposait sur des organismes de taille réduite, comme l'étaient les moyens techniques et financiers, et la production. Exemple : le sud de l'Indre-et-Loire.

Dans d'autres cas la progression récente de la céréaliculture a entraîné l'implantation corrélative d'organismes dont la base était ailleurs à l'origine, ou le développement d'organismes déjà implantés. Exemple : le contact de la Beauce et du Perche (Courville, Illiers, Bonneval).

## V — LES PRINCIPALES TENDANCES DE L'EVOLUTION DEPUIS 1970 :

### 1) L'évolution de la production des céréales :

La progression régulière des superficies consacrées aux céréales (toutes céréales confondues) dans la région Centre, très nette à partir de 1960, s'est ralentie depuis 1972 (9). Actuellement, les céréales couvrent 500 000 ha (contre 1 400 000 ha en 1970). Ce palier s'explique par l'accroissement très sensible des charges de la culture du maïs, c'est-à-dire de la plante qui fut la principale responsable de la progression des superficies céréalières entre 1960 et 1970. Il faut faire intervenir également un phénomène de saturation, très net dans les principales zones de production, mais aussi dans certaines de leurs marges géographiques où presque toutes les terres susceptibles de porter des céréales, eu égard aux techniques actuelles, en portent effectivement.

Le principal responsable de la progression céréalière fut donc, encore plus nettement qu'avant, l'accroissement des rendements. Les années 1972 et 1973 furent exceptionnelles à cet égard ; par contre les années plus récentes (1975-1976) furent médiocres. D'où une situation nouvelle au niveau des quantités collectées, jusque là en progression rapide. Le palier atteint en 1975-1976 ne manque pas de poser quelques problèmes aux organismes collecteurs, **en particulier au niveau de la rentabilisation de certaines implantations récentes concurrentes.**

Des différentes céréales, c'est le blé tendre qui a le plus progressé, relativement (10). L'avoine est en régression depuis longtemps. La place relative de l'orge a progressé jusqu'en 1968, puis a décliné ; celle du maïs a atteint son apogée en 1972 avec un total de 375 000 ha pour l'ensemble de la Région. On peut penser que les superficies consacrées au blé dur vont maintenant se réduire devant la suppression de la prime d'encouragement à la production de cette céréale et les difficultés rencontrées pour commercialiser la variété Durtal jusque là largement cultivée dans la région Centre. Seul le blé tendre enregistre une progression constante : pour le seul département de l'Eure-et-Loir les superficies ont doublé entre 1960 et 1975 passant de 100 000 à 200 000 ha ; pour l'ensemble de la région Centre, les superficies emblavées ont progressé de 500 000 ha à 700 000 ha pendant la même période. Or, comme nous l'avons vu, la collecte de blé tendre est le point fort de la collecte réalisée par les coopératives, qui peuvent apparaître de ce fait relativement favorisées par rapport aux autres collecteurs.

### 2) Evolution des structures de collecte :

En 1970 les collecteurs (coopératives et négociants) se répartissaient de la façon suivante :

Tableau 3

	plus de 3 000 000 qx	de 1 000 000 à 3 000 000 qx	de 750 000 à 1 000 000 qx	de 500 000 à 750 000 qx	de 250 000 à 500 000 qx	de 100 000 à 250 000 qx	de 50 000 à 100 000 qx	de 20 000 à 50 000 qx
Eure-et-Loir	2	1	1	2	6	11	13	6
Loiret	—	2	2	1	7	7	6	6
Loir-et-Cher	1	1	—	—	1	2	3	2
Cher	—	2	—	—	1	1	8	6
Indre	—	1	1	1	1	9	5	5
Indre-et-Loire	—	1	1	—	1	3	8	6
Région Centre	3	8	5	4	17	33	33	31

Les principales tendances de l'évolution actuelle sont les suivantes :

— Une tendance générale à la concentration, mais progressant à un rythme beaucoup plus lent qu'on pourrait le penser de prime abord. Bien des collecteurs modestes peuvent se maintenir, surtout si la collecte ne représente qu'une part de leurs activités.

Si l'on considère l'ensemble des collecteurs agréés, la concentration de 1970 à 1975 apparaît globalement faible, sauf pour le négoce traditionnel : disparition de 19 négociants sur 160.

(9) Source : Atelier Régional d'Etudes Economiques et d'Aménagement Rural, Région Centre : « Céréales, production et collecte depuis 1960 » Dact. Orléans, juin 1976.

(10) Ibidem.

soit un sur huit. Pour les utilisateurs on note une grande fluidité, certains obtenant de nouveaux agréments, alors que d'autres sont radiés. Au total, la variation est de deux éléments en moins sur 115, donc non significative ; d'autant plus qu'il faudrait tenir compte de la classification de certains utilisateurs dans le secteur coopératif (SICA, laiteries coopératives). La concentration des exploitations, qui se poursuit à un rythme soutenu (cf. les résultats de l'enquête par sondage Epexa 1975) pourrait cependant avoir à l'avenir des conséquences sur la structure de la collecte.

Toutefois, la plupart des collecteurs radiés entre les deux dates considérées n'avaient déjà plus en 1970-71 qu'une part faible, voire nulle dans la collecte. C'est le cas de deux coopératives à dénomination locale, fondues en fait dans les unions départementales, et de six négociants privés.

Si on ne tient compte que des collecteurs qui apparaissent sur le tableau 3, on note la cessation d'activité de trois coopératives et de treize négociants, dont certains collectaient plus de 100 000 qx (en réalité sur ces treize disparitions, deux correspondent à des fusions, et une à une transformation en SICA).

— Ce sont principalement les coopératives qui bénéficient de la tendance à la concentration ; soit relativement, par disparition des autres collecteurs ; soit qu'elles rachètent le fonds de négociants ; soit qu'il y ait fusion de coopératives entre elles (ainsi la Coopérative de Pithiviers a absorbé celle de Beaune-la-Rolande, et dans l'Indre-et-Loire, il n'existe plus qu'une seule coopérative à rayonnement départemental).

— Les ententes entre collecteurs apparaissent plus poussées que par le passé. Ces ententes sont devenues techniquement nécessaires, pour promouvoir une politique d'exportation (l'UCACEL d'Eure-et-Loir a fait transiter par ses silos portuaires de Rouen 20 % des exportations de céréales de ce port en 1975-1976), ou pour assurer une meilleure gestion des stocks (voir le silo commun des deux malteries d'Issoudun ouvert en 1974).

— Depuis quelques années on assiste à l'apparition, sur l'échiquier de la collecte, de firmes étrangères. Ainsi « Spillers », le deuxième groupe agroalimentaire anglais, s'est associé avec un négociant du Loiret ; de même « Cargill », firme transnationale d'origine américaine qui occupe le premier rang mondial pour le commerce des cé-

réales à égalité avec « Continental », s'est implantée dans l'Indre en relation avec une société locale de négoce (peut-être est-ce ce qui a incité le groupe français du « Comptoir Européen des Céréales » à s'installer à son tour dans le même département).

On ne peut pas parler pour l'instant (le phénomène demeure très marginal) de véritables tentatives de prise de contrôle d'une part de la collecte céréalière de la région Centre par de grandes firmes étrangères. Dans la mesure où leur arrivée dans la région est très récente, il semble surtout s'agir pour ces sociétés « d'avoir un pied dans la place » pour pouvoir observer de plus près le déroulement et les aléas de la collecte. Le risque de voir les grandes firmes spécialisées dans la collecte des céréales s'approvisionner un jour **directement** dans les régions productrices est cependant pris au sérieux par les collecteurs locaux qui tentent de s'organiser en conséquence (cf. le rôle joué en Eure-et-Loir par l'UCACEL principalement).

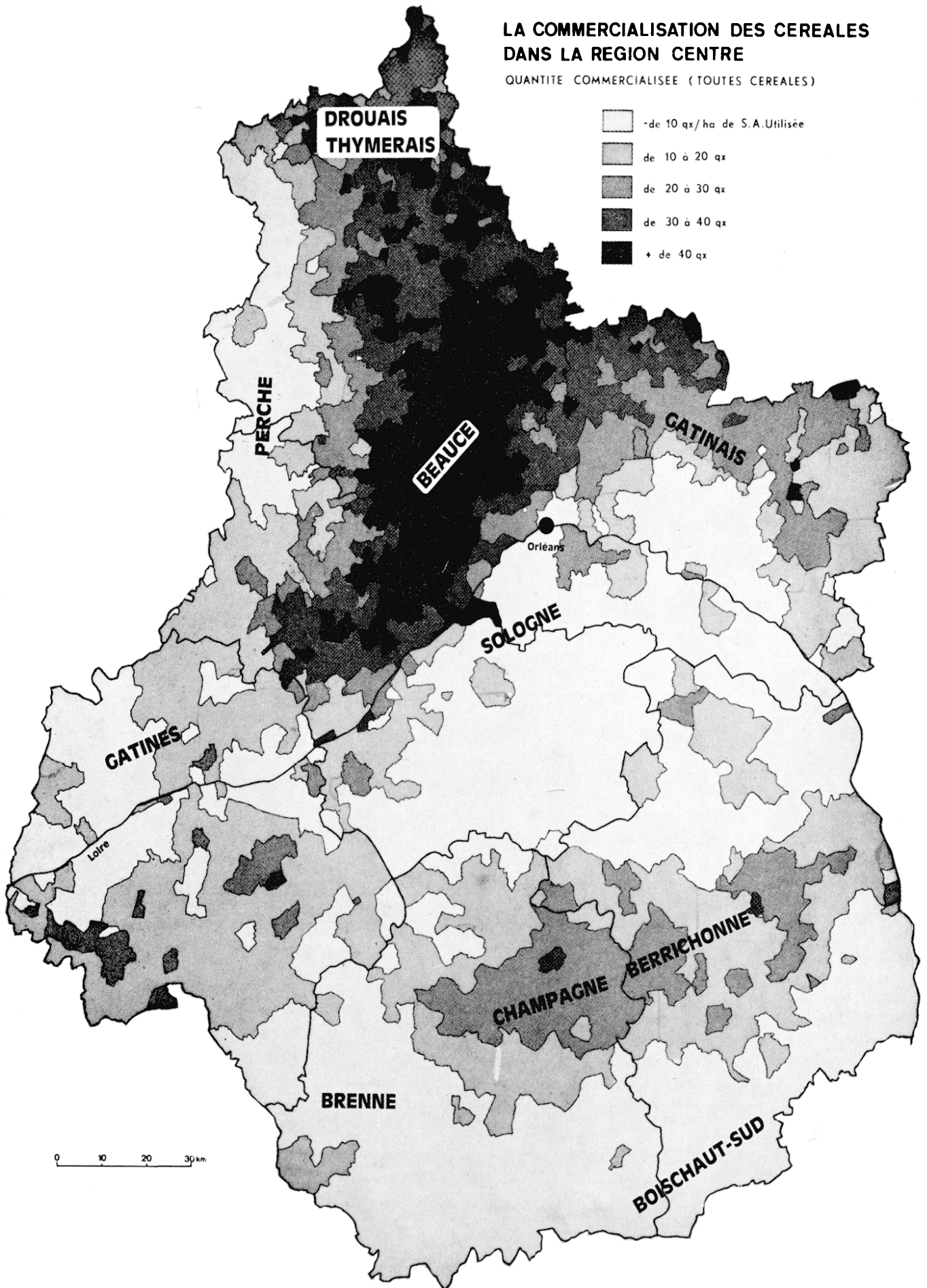
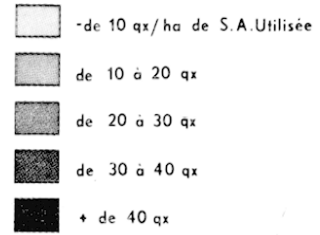
Au total, dans la région Centre, mal pourvue en industries de transformation des céréales (11), la collecte et les collecteurs représentent un poids économique et sociologique certain. Ils sont un des pôles d'animation des nombreux bourgs encore ruraux qui charpentent ces régions (certains diraient ces « pays ») que sont la Beauce et la Champagne Berrichonne, par exemple, même si souvent les « technocrates » des coopératives ont pris le relais des vieux marchands de grains.

Mais si les traditions locales ou régionales expliquent en partie les structures de collecte, un fait demeure certain : dans un marché qui se veut organisé depuis 1936 (création de l'Office du Blé), **le libéralisme, la libre concurrence** jouent très fortement, d'autant plus que la législation « Marché Commun » a redonné de la souplesse. Ainsi, à ce niveau, l'influence des structures anciennes et des traditions peut rester souvent plus importante que pour d'autres marchés agricoles.

(11) Si la collecte de blé tendre représente 17 % de la collecte nationale, la région Centre ne fournit que 7 % de la farine française. La région Centre est assez bien placée pour l'activité des malteries et la fabrication du pain d'épices (cf Pithiviers : 1/4 de la production nationale) par contre la production de biscuits (5,5 % de la production nationale en 1972) et la panification fine (4,9 % de la production nationale en 1972) sont encore peu développées. De même la fabrication d'aliments du bétail (seulement 4,2 % de la production nationale). On a là une région largement exportatrice de matières premières non transformées... (source des chiffres : Bulletin de statistiques agricoles : « Situation Agricole Régionale » (région Centre) 1974 n° 6 pp. 41 à 46. Les Industries agricoles et alimentaires. Place de la région Centre dans la France. Evolution 1970-1973.

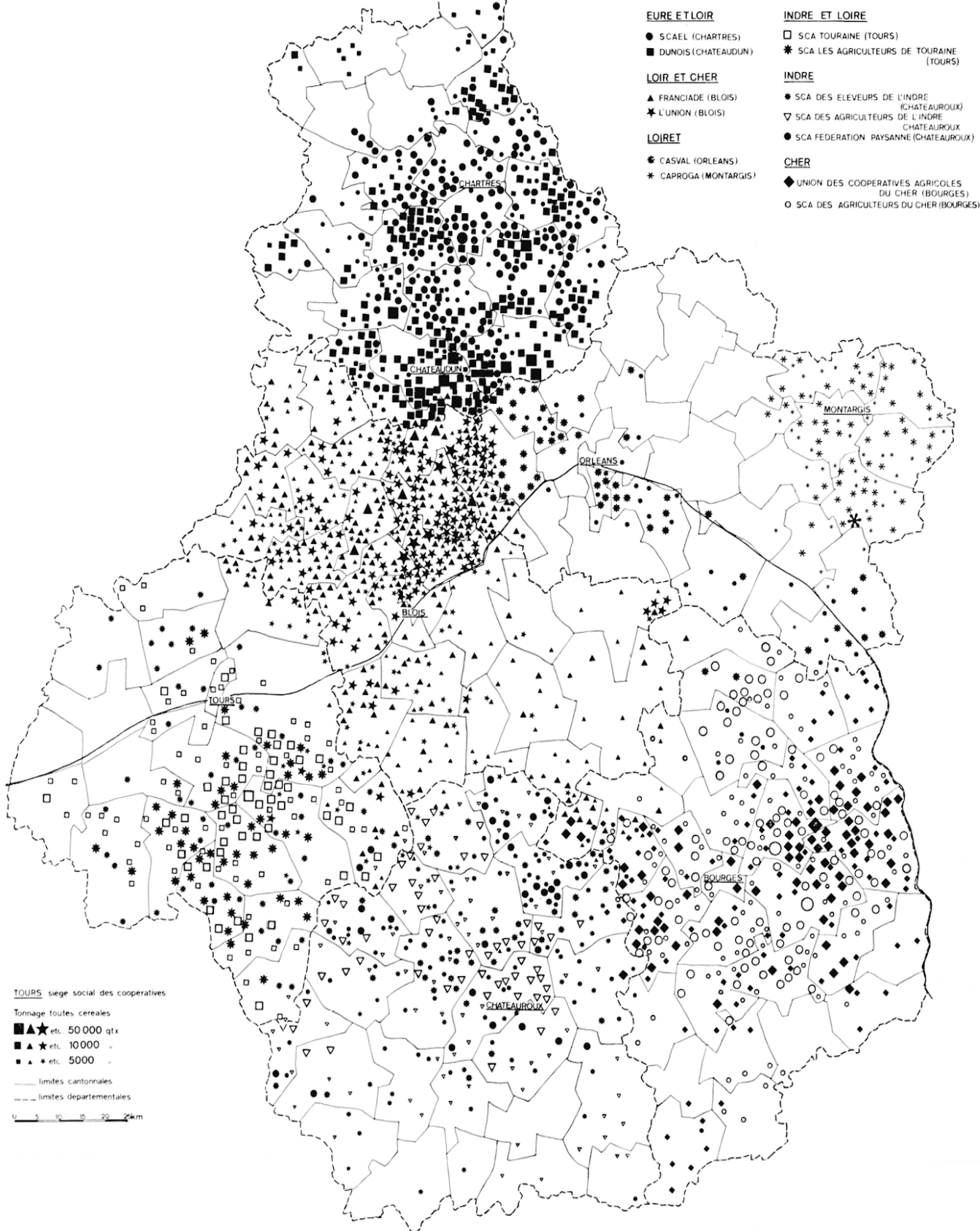
# LA COMMERCIALISATION DES CEREALES DANS LA REGION CENTRE

QUANTITE COMMERCIALISEE (TOUTES CEREALES)



0 10 20 30 km

# COMMERCIALISATION DES CEREALES DANS LA REGION CENTRE : LES COOPERATIVES A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL ET SUPRA-DEPARTEMENTAL



COMMERCIALISATION DES CEREALES DANS LA REGION CENTRE  
 LES PETITS NEGOCIANTS : ( 50 à 100000 qtx )

EURE ET LOIRE

- ★ 1 Villemeux
- 2 Courville
- ▲ 3 Chartres
- ⊙ 4 Broue
- \* 5 Villemeux
- 6 Anet
- 7 Prasville
- 8 Maintenon

LOIR ET CHER

- ◆ 9 la Marolle en Sologne
- ▼ 10 Blois
- 11 Vendôme

LOIRET

- ★ 12 Lorris
- ▲ 13 Gondreville
- \* 14 Pithiviers
- ▲ 15 la Chapelle St Mesmin
- ★ 16 St Denis de l'Hotel
- 17 Boynes
- 18 Sully s/Loire

CHER

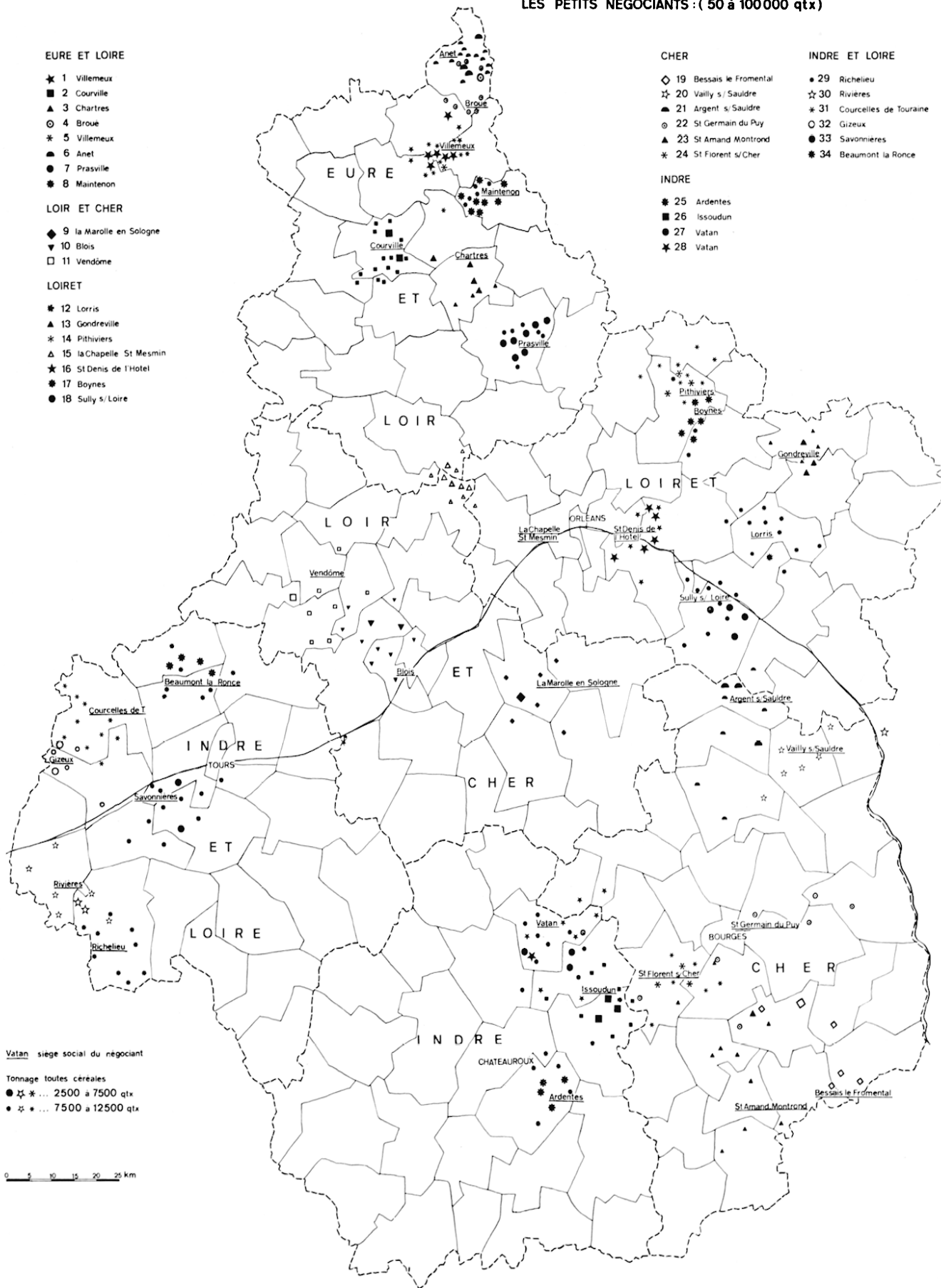
- ◇ 19 Bessais le Fromental
- ☆ 20 Vailly s / Saultre
- ▲ 21 Argent s/Saultre
- ⊙ 22 St Germain du Puy
- ▲ 23 St Armand Montrond
- \* 24 St Florent s/Cher

INDRE ET LOIRE

- 29 Richelieu
- ☆ 30 Rivières
- \* 31 Courcelles de Touraine
- ⊙ 32 Gizeux
- 33 Savonnières
- ★ 34 Beaumont la Ronce

INDRE

- ★ 25 Ardentes
- 26 Issoudun
- 27 Vatan
- ★ 28 Vatan



Vatan siège social du negociant

Tonnage toutes céréales

- ☆ ... 2500 à 7500 qtx
- ☆ ... 7500 à 12500 qtx

0 5 10 15 20 25 km

COMMERCIALISATION DES CEREALES DANS LA REGION CENTRE :  
LES PRINCIPAUX NEGOCIANTS (+100 000qtX)

